

PROGRAMME DE FORMATION

Titre Professionnel de Conseiller de vente

Maîtriser les compétences nécessaires pour à l'exercice du métier de conseiller de vente et valider le Titre Professionnel de niveau 4 (bac) de conseiller de vente RNCP 37098.

Objectifs :

CCP 1 : Contribuer à l'efficacité commerciale d'une unité marchande dans un environnement omnicanal :

- Assurer une veille professionnelle et commerciale
- Participer à la gestion des flux marchands
- Contribuer au merchandising
- Analyser ses performances commerciales et en rendre compte

CCP 2 : Améliorer l'expérience client dans un environnement omnicanal :

- Représenter l'unité marchande et contribuer à la valorisation de son image
- Conseiller le client en conduisant l'entretien de vente
- Assurer le suivi de ses ventes
- Contribuer à la fidélisation en consolidant l'expérience client

Public et pré-requis :

Public

Demandeurs
d'emploi, salarié.es,
apprenti.es

Prérequis

Niveau CAP/BEP/titre professionnel de
niveau 3
Pour les candidats n'ayant pas le niveau
3, les candidatures seront validées sur
dossier, après entretien

Métiers visés

Conseiller de vente, vendeur. Vendeur conseil en magasin, vendeur expert, vendeur technique

Poursuite de parcours / Passerelles :

TP Manager Unité Marchande (Niveau BAC+2)

BTS MCO (Management Commercial Opérationnel)

Passerelle : Se référer à la Fiche RNCP sur le site de France Compétences :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37098/>

Formation disponible en : Présentiel

Distanciel

Mixte

Méthode pédagogique :

Etude de cas

Exercices d'application

Jeux de rôles

Paper-board

Caméscope

Film vidéo

Support digital

Applications WEB



Durée

611 heures

Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes.



Tarif

Sur Devis

Contactez-nous pour connaître la prise en charge possible



Participants

Maximum 10 participants

Programme :

- La formation se compose de 2 modules, complétés par 2 périodes en entreprise.
- Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (2 semaine).
- Module 1. Contribuer à l'efficacité commerciale d'une unité marchande dans un environnement omnicanal : veille sur les produits et services proposés par l'enseigne (chalandise, concurrence, swot) - contribution au merchandising - participation à la gestion des flux marchandises (appros, inventaires, SST, RPS) - Analyser ses performances commerciales et en rendre compte (reporting & SIC) (7 semaines).
- Période en entreprise (4 semaines).
- Module 2. Améliorer l'expérience client dans un environnement omnicanal : Représenter l'unité marchande et contribuer à la valorisation de son image - Conseiller le client en conduisant l'entretien de vente - Assurer le suivi de ses ventes - Contribuer à la fidélisation en consolidant l'expérience. (7 semaines).
- Période en entreprise (5 semaines).
- Période de certification (1 semaine).

Certification

- L'ensemble des modules (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 4 (bac technique) de conseiller de vente.
- Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :
- CCP/ bloc de compétences - Contribuer à l'efficacité commerciale d'une unité marchande dans un environnement omnicanal = module 1
- CCP/Bloc de compétences - Améliorer l'expérience client dans un environnement omnicanal = module 2
- A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre

En cas de réussite partielle à l'examen, des certificats de compétences professionnelles (CCP) sont délivrés par blocs. Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter la Fiche RNCP de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37098/>

Un parchemin pour l'obtention du Titre complet ou un livret de certification (CCP) pour la réussite partielle à l'examen sont attribués aux candidat.es.

Cette certification professionnelle est délivrée par le Ministère du Travail du plein emploi et de l'insertion et enregistrée le 30/12/2015. (date d'échéance de l'enregistrement le 25/01/2028).

Accessibilité

Inscription toute l'année, positionnement Dossier, Tests et/ou entretiens en amont de la Formation

Délais d'accès à la formation sur demande 1 mois avec un minimum de 8 stagiaires

Nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique pour les personnes en situations de handicap